



ATTESTATION AVANT INSCRIPTION POUR UNE ACTIVITÉ SPORTIVE

ENFANT

NOM de l'élève : _____ PRÉNOM de l'élève : _____

Nous attirons votre attention sur le fait que l'activité sportive de l'école de danse comporte des risques d'accidents corporels, tels que chutes diverses dues au sol parfois glissant, aux chaussures non adaptées, ...

Avant de remplir l'attestation, veuillez compléter le questionnaire relatif à votre état de santé :

Depuis l'année dernière,	Oui (1)	Non (2)
Votre enfant est-il allé(e) à l'hôpital pendant toute une journée ou plusieurs jours ?		
A-t-il été opéré(e) ?		
A-t-il beaucoup plus grandi que les autres années ?		
A-t-il beaucoup maigri ou grossi ?		
A-t-il eu la tête qui tourne pendant un effort ?		
A-t-il perdu connaissance ou est-il tombé sans se souvenir de ce qui s'était passé ?		
A-t-il reçu un ou plusieurs chocs violents qui l'ont obligé à interrompre un moment une séance de sport ?		
A-t-il eu beaucoup de mal à respirer pendant un effort par rapport à d'habitude ?		
A-t-il eu beaucoup de mal à respirer après un effort ?		
A-t-il eu mal dans la poitrine ou des palpitations (le cœur qui bat très vite) ?		
A-t-il commencé à prendre un nouveau médicament tous les jours et pour longtemps ?		
A-t-il arrêté le sport à cause d'un problème de santé pendant un mois ou plus ?		
Depuis un certain temps (plus de 2 semaines)		
Se sent-il très fatigué (e) ?		
A-t-il du mal à s'endormir ou se réveille-t-il souvent dans la nuit ?		
Sentez-vous qu'il a moins faim ? qu'il mange moins ?		
Ressent-il une douleur ou un manque de force à cause d'une blessure qu'il s'est fait cette année ?		
Quelqu'un dans votre famille proche a-t-il eu une maladie grave du cœur ou du cerveau, ou est-il décédé subitement avant l'âge de 50 ans ?		
Avez-vous manqué l'examen de santé prévu à l'âge de votre enfant chez le médecin ? (Cet examen médical est prévu à l'âge de 2 ans, 3 ans, 4 ans, 5 ans, entre 8 et 9 ans, entre 11 et 13 ans et entre 15 et 16 ans.)		

(1) Si vous avez **répondu OUI** à l'une de ces questions, il est nécessaire de voir un médecin et de fournir un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport.

(2) (2) Si vous avez **répondu NON** à toutes ces questions, vous pouvez remplir l'attestation suivante :

Je, soussigné(e).....père, mère (3) de l'enfant
.....né(e) le certifie ne pas connaître de contre-indications de santé à la pratique du sport en loisirs et déclare avoir pris connaissance des risques encourus et avoir pris toute précaution nécessaire en matière d'assurance.

Je décharge de toute responsabilité l'association Ecole de danse de Treillières, en cas d'accidents corporels survenant lors de séances de sport dans le cadre des activités sportives pour l'année 2022-2023.

Je certifie également que les renseignements fournis sont exacts et qu'une réponse fautive m'engage personnellement et peut être dangereuse pour la santé de mon enfant.

A Treillières, le

Signature d'un parent

(3) rayer les mentions inutiles



RÈGLEMENT INTÉRIEUR

1. Conditions d'inscription, sont à fournir obligatoirement :

- L'attestation dûment remplie OU le certificat médical
- Bulletin d'inscription
- 4 chèques libellés au nom de l'École de Danse de Treillières

2. Pour des raisons de sécurité, les parents doivent accompagner les enfants aux cours jusqu'à la salle de danse et s'assurer de la présence d'un professeur ou d'un représentant de l'École de Danse. Ils doivent reprendre les enfants à la sortie de la salle de danse.

3. Les enfants sont sous la responsabilité des parents tant qu'ils ne sont pas rentrés en cours dans la salle de danse et dès que le cours est terminé.

4. En cas d'accident, les parents autorisent le professeur ou un membre du bureau de l'École de Danse à faire appel au médecin de garde le plus proche ou à hospitaliser l'enfant au CHU de Nantes si le cas le nécessite.

5. Il n'y aura aucun cours en dehors de ceux fixés au calendrier établi par l'École de Danse sauf en cas d'absence prolongée d'un professeur.

6. L'arrêt des cours pendant l'année n'entraînera pas le remboursement des cotisations versées (sauf en cas de déménagement ou d'incapacité d'exercice certifiée par un médecin où une retenue de 30 % sur le montant des trimestres non effectués sera alors appliquée).

7. L'École de danse se réserve le droit de supprimer un cours, après les inscriptions définitives du mois de septembre, si le quota de 12 élèves au minimum par cours n'est pas atteint. Il sera alors proposé aux personnes inscrites soit un autre cours, avec un autre professeur et à un horaire différent soit le remboursement total des sommes versées.

8. En cas d'absence de certificat médical OU d'attestation de santé, aucun élève ne pourra accéder aux cours

Signature du responsable légal